

## Business et économie

### Des résultats I2S pour 2024 qui seraient alignés aux promesses mais quel a été le bénéfice de l'organisation matricielle par Vertical au sein du Pôle France ?

Le **Pôle France** avait décliné pour 2024, une **organisation matricielle Vertical x Business lines** (2 business lines pour I2S : ICS et Cyber).

**Nous nous rappelons** que la Direction avait mis l'accent sur **deux objectifs** :

- ⚡ **Mesurer et communiquer les résultats par vertical.**
- ⚡ **Rendre le business plus dynamique et fluide** à tous les étages avec **des verticaux pour accélérer le business des Business Lines.**



**Nous serons très attentifs aux résultats et à l'impact sur le Business I2S** dès que la Direction les présentera à l'issue de la quiet-period de début d'année.

Autant, **nous imaginons** que **le premier a été atteint**, autant, **nous ne pouvons mesurer** aujourd'hui **le bénéfice de cette organisation pour le Business I2S.**

**Nous faisons** juste le constat que cette organisation a par endroit scindé les équipes dans les agences avec tous les effets que **nous avons soulevés** en début d'année notamment la perte de cohésion entre les salariés sur les mêmes sites notamment chez ICS. **Vous avez dit ICS ?** Notez que **ce sera désormais DPS France dès 2025.**

## Côté Ressources Humains

### Certifications obtenues : objectif atteint, oui c'était un objectif chez I2S !

**En 2023**, vous aviez déclaré **400 certifications** (déclarées).

La Direction vous avait incité, pour ne pas dire qu'elle avait insisté pour que les certifications obtenues soient déclarées à l'Academy expliquant qu'elles étaient essentielles pour vous, soit, mais aussi nécessaires pour les réponses au dossier d'avant-vente.



**Elle ne peut que constater que les salariés ont bel et bien joué le jeu : plus de 1.000 certifications** sont dénombrées en 2024 chez I2S soit un salarié sur deux, l'objectif à notre connaissance était à 800 !

**Espérons** que ces formations certifiantes **sont et seront mises à profit avec des missions alignées à ces nouvelles compétences.**

### Gestion des Intercontrats : où est passée la « promesse collaborateur » ?

Il y a quelques semaines, **les salariés d'Ile De France en intercontrat** ont reçu un mail au ton plutôt **très directif**, leur demandant de **venir à Latitude 3 jours par semaine pour « ...vous rendre visible pour nos Directeurs de Comptes et Commerciaux.... » [sic]**

S'il est louable que la Direction veuille réduire l'intercontrat et le fasse dans le cadre d'une démarche « inclusive », on s'étonne quand même des conditions de réalisation : s'agit-il de se rendre à Latitude

- ⚡ Pour améliorer notre employabilité via des cursus adaptés (en présentiel, s'entend !) ?
- ⚡ Pour y rencontrer des acteurs nous permettant de revenir rapidement en mission (adaptée à notre profil, évidemment) ?
- ⚡ Pour y rencontrer des conditions de travail dignes ? (par ex, un casier pour ses affaires).
- ⚡ Pour ?... Pour ?

**Non. On va à Latitude pour que certain(e)s nous y VOIENT et pour... suivre des formations en e-learning** (c'est-à-dire qu'on peut parfaitement suivre de chez soi, sans faire 2-3 heures de trajet quotidien !). **On pourrait faire mieux, non ?**

### Congés de fin d'année : mise au point

Le **management rappelle et rappelle encore** depuis plus d'un mois **qu'il faut prendre des congés**. Sachez que ce n'est **qu'une préconisation de la DRH et non une obligation**. **Il est vrai qu'il faut aussi se reposer !**

La seule obligation en matière de congés est la prise de 2 semaines de congés entre le 1er juin et le 31 octobre, qu'on se le dise !

Cependant, réduire le nombre de jours avant le 31/12 contribue aux résultats de l'entreprise donc au montant de la participation...

**Gageons que nous en aurons une pour cette année !**

## Activités Sociales et Culturelles ... c'est bientôt Noël

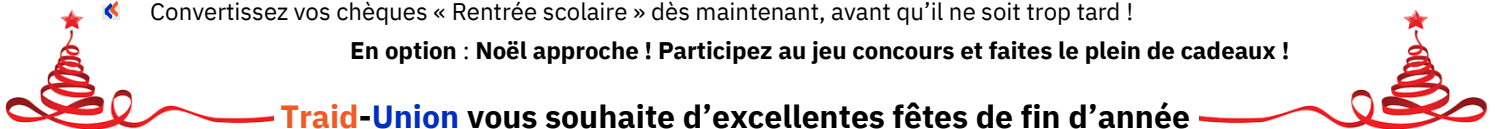
### Bonne nouvelle pour les salariés basés en province !

Pour les voyages organisés par le CSE en 2024 au départ de Paris, les salariés basés en régions peuvent bénéficier d'un **remboursement (plafonné) de leurs frais d'acheminement**. Contactez vos assistantes du CSE.

À ne pas oublier :

- ⚡ Commandez vos chèques Noël avant le 31 décembre 2024
- ⚡ Convertissez vos chèques « Rentrée scolaire » dès maintenant, avant qu'il ne soit trop tard !

**En option : Noël approche ! Participez au jeu concours et faites le plein de cadeaux !**



**Traid-Union** vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année

**Vous représenter autrement**